

17.10.2011

Un impôt fédéral sur les successions affaiblirait les entreprises suisses

Impôt sur les successions. Une initiative populaire lancée récemment demande la taxation au niveau fédéral et à un taux de 20 %, des héritages supérieurs à 2 mio.fr. et des donations supérieures à 20 000 fr. Le produit de l'impôt, estimé à 3 mrd fr. par an, serait versé pour deux tiers à l'AVS et pour un tiers aux cantons.